



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Le 4 avril 2024

Le conseil de la communauté de communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sallenôves, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du conseil de communauté : 22 mars 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 21 - votants 32.

Présents :

Pierre AGERON, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Yolande BAUDIN à Philippe LANGANNE
Carole BERNIGAUD à Fabienne DREME
Thomas BIELOKOPYTOFF à Rocco COLELLA
Jean-Pierre CHAMBARD à Cécile LOUP FOREST
François DAVIET à Brigitte TERRIER
Elodie DONDIN à Maly SBAFFO
Karine FALCONNAT à Pierre AGERON
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Virginie FRANCOIS à Michel PASSETEMPS
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET
Sylvie LE ROUX à Roland NEYROUD

Secrétaire de séance : Henri PERRIN

N° 2024-37 : Autorisation de programme pour l'opération de création d'un pôle intercommunal de services à la personne – BP 2024

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-Président en charge des finances, rapporteur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021-96 du Conseil communautaire du 23 septembre 2021 portant mise en place de la nomenclature M57 pour le budget principal à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu la délibération n° 2021-139 du Conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant approbation du règlement budgétaire et financier de l'EPCI, autorisant notamment le principe des autorisations de programme – d'engagement / crédits de paiement,

Vu la délibération n° 2023-45 du Conseil communautaire du 5 avril 2023 portant autorisation de programme pour l'opération de création d'un pôle intercommunal de services à la personne,

Vu les travaux des commissions finances réunies les 22 février et 21 mars 2024,

La révision éventuelle des autorisations de programme / crédits de paiement ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Le vote du budget 2024 est ainsi l'occasion d'effectuer la révision.

La délibération n° 2023-45 susvisée a institué une autorisation de programme relative à la création d'un pôle intercommunal de services à la personne.

Afin de tenir compte :

- de l'évolution du coût du projet,
- du décalage des travaux,
- et des opérations sous mandat réalisées pour le compte de tiers (commune de La Balme de Sillingy pour la partie Crèche) qui ne doivent pas apparaître dans l'AP/ CP.

Il est proposé de procéder à la révision de l'autorisation de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) associés pour 2024 de la manière suivante :

Libellés DEPENSES	MONTANT AP		REALISE 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL
TOTAL AUTORISATION DE PROGRAMME	2 896 338,31 €	TTC	249 914,71 €	2 212 068,00 €	429 195,60 €	5 160,00 €	2 896 338,31 €
Frais d'études	62 333,26 €	TTC	29 773,66 €	17 028,00 €	15 531,60 €	0,00 €	62 333,26 €
Maîtrise d'œuvre	346 045,05 €	TTC	189 181,05 €	98 040,00 €	53 664,00 €	5 160,00 €	346 045,05 €
Achat terrain	387 000,00 €	TTC	0,00 €	387 000,00 €	0,00 €	0,00 €	387 000,00 €
Travaux	2 100 960,00 €	TTC	30 960,00 €	1 710 000,00 €	360 000,00 €	0,00 €	2 100 960,00 €

Pour rappel, autorisation de programme votée en 2023 :

Libellés DEPENSES	MONTANT AP		CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL
TOTAL AUTORISATION DE PROGRAMME	4 143 879,00 €	TTC	1 289 958,00 €	2 040 790,00 €	808 500,00 €	4 631,00 €	4 143 879,00 €
Frais d'études	73 248,00 €	TTC	23 958,00 €	26 790,00 €	22 500,00 €	0,00 €	73 248,00 €
Maîtrise d'œuvre	410 631,00 €	TTC	236 000,00 €	104 000,00 €	66 000,00 €	4 631,00 €	410 631,00 €
Achat terrain	450 000,00 €	TTC	450 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	450 000,00 €
Travaux	3 210 000,00 €	TTC	580 000,00 €	1 910 000,00 €	720 000,00 €	0,00 €	3 210 000,00 €

Pour information, l'échéancier des recettes prévisionnelles serait le suivant :

Libellés RECETTES	MONTANT AP		CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL
TOTAL AUTORISATION DE PROGRAMME	2 896 338,31 €		249 914,71 €	2 212 068,00 €	429 195,60 €	5 160,00 €	2 896 338,31 €
Subvention département	120 000,00 €		0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €
Subvention Etat (DSIL)	250 000,00 €		0,00 €	75 000,00 €	175 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
Subvention Région	163 500,00 €		0,00 €	0,00 €	163 500,00 €	0,00 €	163 500,00 €
FCTVA	411 631,86 €		0,00 €	285 587,08 €	59 054,40 €	66 990,38 €	411 631,86 €
Auto financement	1 951 206,45 €		249 914,71 €	1 791 480,92 €	-28 358,80 €	-61 830,38 €	1 951 206,45 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver** la révision dès 2024 de l'autorisation de programme (n° 2023-001) pour le projet de création d'un pôle intercommunal de services à la personne telle que présentée ci-dessus,
- **D'approuver** les échéanciers prévisionnels d'exécution présentés ci-dessus, étant entendu qu'ils pourront être révisés en cours d'exécution,
- **D'autoriser** le président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiements 2024 sus-indiqués.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**Le secrétaire de séance,
Henri PERRIN**

